

Admission d'eaux usées provenant de la commune de Franois dans le réseau d'assainissement de la Ville de Besançon - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a été sollicitée par la Commune de Franois pour le raccordement au réseau d'assainissement de Besançon d'un égout à construire sur la commune de Franois, à proximité de la Route de Dole, en face Châteaufarine, au lieudit des «Quatre Journaux».

Le projet concerne la desserte à l'égout d'une dizaine d'habitations situées sur cette commune.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, en autorisant par convention ce raccordement.

La contrepartie financière au service rendu serait basée sur :

- le paiement, par la commune de Franois, de la moitié du montant de la redevance assainissement en vigueur à Besançon appliquée à la consommation d'eau potable des habitations concernées,

- la perception d'un droit d'entrée fixé à 50 F (7,62 €) par habitant,

- la perception pour les futures constructions de la moitié des droits de branchements en cours sur le territoire de Besançon. Ces dispositions sont identiques à celles déjà mises en oeuvre pour d'autres communes utilisant le réseau d'assainissement de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le principe du raccordement au réseau de Besançon du secteur des «Quatre Journaux» de la commune de Franois ;

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cette commune.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 juillet 1999.